



Le réseau Mennaisien vous présente le projet de l'Escale piloté par l'association ESTIVAL et en partenariat avec la direction diocésaine de l'enseignement Catholique de la Loire Atlantique.

Procédure d'accueil d'un jeune à l'ESCALE de Nantes

REPERAGE

Un jeune est repéré par un ou des membres de l'équipe enseignante et éducative pour diverses raisons : Absences régulières sans raison médicales, retards réguliers, absences de prise de notes / copies blanches, manque de matériel récurrent, travail maison non fait, pas d'utilisation de son agenda, élève isolé / relations difficiles avec les autres, passage fréquent à l'infirmerie (sans raison médicale justifiée), élève qui se fait remarquer (bêtises, agressivité...), résultats inquiétants, violence verbale et/ou physique. Autant de raisons qui alertent les professionnels d'un établissement et qui décident de prendre contact avec le service MIJEC de l'Enseignement Catholique, après avoir rencontré la famille.

ADMISSION

Suites aux échanges avec le service MIJEC, un membre de la direction contacte la coordinatrice du dispositif afin d'échanger sur la situation du jeune et s'assure qu'une place est disponible pour un potentiel accueil. La coordinatrice peut être invitée à l'équipe éducative qui doit avoir lieu afin de prendre connaissance de la situation. Un PPRE ou un parcours individualisé formalisé validera le projet.

La convention est signée entre l'établissement, la famille et l'association ESTIVAL ce qui engage les trois parties. L'emploi du temps aménagé est inscrit dans la convention et réévaluer si besoin.

CONDITION D'ACCUEIL : participation financière

L'accueil d'un jeune coûte environ 1 600 €uros à l'association ESTIVAL. Une participation de l'établissement à hauteur 5 €uros de l'heure soit 40 €uros par jour est indispensable à l'existence de ce dispositif. Ce tarif comprend le financement du matériel pédagogique, la formation et la rémunération des salariés, la location et l'entretien des locaux. La facture est adressée à l'établissement scolaire avant chaque période de vacances.

TRAJET

Site d'accueil l'Escale : entrée par le 13 rue Adrien Langlois – 44 100 Nantes, quartier Chantenay

La famille s'organise pour que leur enfant puisse se rendre à l'Escale. Plusieurs moyens de transports sont possibles et proches de l'Escale : bus, train, tram. Elle définit avec la coordinatrice le moyen de transport le plus approprié pour le jeune.

REPAS

Les repas sont facturés à l'établissement (4.50€ -déjeuner et goûter) qui en fonction du régime « demi-pension » de l'élève, se concerte avec la famille à ce sujet.

SCOLARITE et RESPONSABILITE

La convention formalise les responsabilités partagées et le temps de scolarité de l'élève repartit entre l'établissement et l'Escale. L'emploi du temps aménagé est inscrit dans la convention.

SUIVI ET BILAN

Tout au long de l'accompagnement du jeune, l'établissement, l'Escale, la famille et les partenaires éventuels restent en contact.

Un bilan dans le cadre d'une équipe éducative, est effectué avant chaque vacance scolaire dans l'établissement afin d'évaluer le projet (référentiel de compétences de l'Escale), de l'ajuster, voire de le poursuivre.



L'Escale By ESTIVAL

13 rue Adrien LANGLOIS – 44100 NANTES - Tel : 07.67.20.42.98

N° de SIRET : 483 198 834 000 36 – Jeunesse éducation Populaire n° 56JEP151
escale-nantes@association-estival.fr – www.escale-nantes.fr